

Date de dépôt : 22 novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de M. Christian Zaugg : Coût de formation des policiers et attractivité des grades

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

J'aimerais connaître le coût de la formation d'un policier à Savatan ainsi que celui de la formation complémentaire requise et indispensable qu'il doit suivre ensuite à Genève. Ces deux coûts cumulés ne sont-ils pas une forme de constat d'échec de l'école unique ? Le Conseil d'Etat s'en satisfait-il ou entend-il y remédier prochainement ?

D'autre part, compte tenu d'une certaine carence dans les postulations à des grades supérieurs, le Conseil d'Etat envisage-t-il de mettre en place des mesures afin de rendre cette promotion plus attractive ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat prie l'auteur de la présente question écrite urgente de se référer à la réponse apportée à la question écrite urgente du député, Monsieur Boris Calame : *Un profond malaise se développe au sein de la police judiciaire. Que fait le collège gouvernemental pour y remédier ?* (QUE 731), qui contient tous les éléments de réponse à sa question.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP